



Majoration pour avoir élevé 3 enfants et plus

Par **marco**, le **09/12/2009** à **18:09**

Bonjour,
J'ai 4 enfants dont deux recueilli, je dois prouver les avoir élevé au moins neuf ans.
bien qu'ils apparaissent sur ma situation de famille.
Je pense me rapprocher des impôts.
Quel service dois-je contacter.
Merci

Par **jeetendra**, le **09/12/2009** à **18:35**

Bonsoir, c'est à votre Caisse de retraite qu'il faut vous adresser pour bénéficier de la majoration de durée d'assurance retraite pour enfants et non au fisc, bonne soirée à vous.

Par **kingdom**, le **11/12/2009** à **01:41**

Il suffit de contacter votre caisse, une déclaration sur l'honneur sera à compléter et vous devrez joindre les justificatifs de naissance de ces enfants (livret de famille, acte de naissances...)